



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 124

Perpignan, le 03/02/2022

Objet : avis sur le dossier d'autorisation environnementale concernant le confortement des berges de la Massane au droit de l'EHPAD Les Capucines

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Le projet se situe dans une zone de sauvegarde du SAGE des nappes du Roussillon, visant à préserver les potentialités d'exploitation de la nappe pour un futur usage d'eau potable. La réalisation d'enrochements prévue par le projet ne grèvera pas la capacité des écoulements sous-jacents à fournir potentiellement de l'eau potable.

Ainsi au niveau **quantitatif** comme **qualitatif**, le projet aura peu d'impact sur les nappes. L'impact sera plus important sur le fonctionnement du cours d'eau : il convient de tenir compte de l'avis du SMIGATA sur cet aspect.

Ainsi, j'émet un **avis favorable à ce projet**.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA